

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le onze avril deux mille vingt quatre à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MURAT, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Karine BATIFOULIER, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Emmanuel FURNAL (en remplacement de Thierry MATHIEU), Xavier FURNAL, Danielle GOMONT, Eric JOB, Pierre JUILLARD, Jérôme LUSSERT, Danièle MAJOREL, Daniel MEISSONNIER, Patrick MERAL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Gérard POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Marie-Claire TUFFERY, Eric VIALA

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Michel PORTENEUVE, Ghyslaine PRADEL, Jean-Paul REBOUL, Félix ROCHE, Jean RONGIER, Claire TEISSEDRE, Marie-Laure TIBLE, Josette TOUZET, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER, Roland VERNET

Pouvoirs :

Gilles AMAT pouvoir à Denis DELPIROU, Vivien BATIFOULIER pouvoir à Karine BATIFOULIER, Lucette CHAUVEL pouvoir à Georges CEYTRE, Robert JOUVE pouvoir à Didier ACHALME, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Philippe LEBERICHEL pouvoir à Eric JOB, Bernard PAGENEL pouvoir à Pierrick ROCHE, Ghyslaine PRADEL pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Claire TEISSEDRE pouvoir à Xavier FURNAL, Josette TOUZET pouvoir à Danielle GOMONT, Jean Louis VERDIER pouvoir à Philippe ROSSEEL, Roland VERNET pouvoir à Marie-Claire TUFFERY

Date de convocation : 04 avril 2024
Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET
Membres en exercice : 57
Présents : 29 – Pouvoirs : 12 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non votants : 0

Objet : Adoption de l'annexe opérationnelle et financière annuelle 2024 entre le SMDTEC et les EPCI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu les statuts de Saint-Flour Communauté ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Développement Touristique de l'Est Cantalien (SMDTEC) ;

Vu l'article L. 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant une communauté de communes à confier, par convention, la gestion de certains services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ;

Vu la convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran – Prat de Bouc – Haute Planèze conclue entre Hautes Terres Communauté, Saint-Flour Communauté et le SMDTEC ;

Vu l'avenant n°1 à la convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran – Prat de Bouc – Haute Planèze conclue entre Hautes Terres Communauté, Saint-Flour Communauté et le SMDTEC ;

Rappelant que l'article 6 de cette convention précise que chaque année, le comité de pilotage de la convention rassemblant les exécutifs des deux EPCI soumet aux assemblées délibérantes une annexe opérationnelle annuelle comprenant les objectifs et les moyens alloués au SMDTEC pour l'année en cours ;

Le Conseil communautaire,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'annexe opérationnelle et financière 2024-2025 telle que jointe en annexe, sous réserve de l'approbation de l'avenant de prolongation des délais de la convention de gestion par le comité syndical du SMDTEC ;

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'annexe opérationnelle et financière 2024 ;
- **D'APPROUVER** le versement d'une dotation de fonctionnement au SMDTEC au titre de l'année 2024-2025 pour un montant de 60 000 € et la somme de 1 111,51 € en investissement pour le solde du reste à charge pour le bâtiment ;
- **DE PRECISER** que le SMDTEC devra communiquer à l'issue de la saison hivernale 2024-2025 le bilan de l'année écoulée ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025 chapitre 65 autres charges de gestion courante, article 65737 Subventions de fonctionnement autres établissements publics locaux ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Président du SMDTEC ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Annexe opérationnelle et financière année 2024-2025

CONTEXTE

Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté, toutes deux compétentes en matière de gestion, entretien, valorisation du domaine nordique de Prat de Bouc ont décidé de confier au syndicat mixte de développement touristique de l'Est cantalien (SMDTEC) la gestion et l'exploitation du « domaine nordique Lioran Prat de Bouc – Haute Planèze » à l'année.

Une convention de gestion et d'exploitation du domaine nordique Lioran – Prat de Bouc – Haute Planèze a été conclue en juin 2022 pour la mise en œuvre de gestion. Cette convention est complétée par une convention de mise à disposition de service des 2 EPCI vers le SMDTEC, hors transfert de compétence. Un avenant à la convention de gestion a été approuvé en décembre 2023 en vue de reconduire la convention de gestion d'un an à compter du 1^{er} novembre 2023.

Cette convention dont le suivi politique est assuré par un comité de pilotage composé des membres des bureaux communautaires de chaque EPCI qui doit proposer annuellement l'adoption d'une annexe opérationnelle et financière. Cette annexe correspond à la feuille de route du SMDTEC pour l'année en cours. Elle détaille les objectifs de résultats et les moyens alloués.

L'année 2023 a été marquée par la mise en place opérationnelle de la convention de gestion avec notamment l'organisation des services (mise à disposition de personnel des 2 EPCI et recrutement de personnels saisonniers pour assurer les missions confiées au SMDTEC dans de cadre de la convention de gestion).

OBJECTIFS 2024-2025

Pour 2024, les principaux objectifs qui seront confiés au SMDTEC sont les suivants :

1. **Préciser et acter les ambitions pour le col et le développement du site en activités 4 saisons**
 - a. Définir la feuille de route/stratégie et positionnement souhaité pour le site
 - b. Mettre en place la stratégie de communication et promotion en partenariat dont le développement d'une marque « Prat de Bouc »
 - c. Définir un scénario de gestion de la Maison du Col
 - d. Proposer un programme d'aménagement de diversification du site.
2. **Déterminer l'organisation adaptée pour le développement du site**
 - a. Maintenir les participations financières des 2 EPCI à un niveau constant
 - b. Avancer sur la structuration d'exploitation du domaine et son organisation humaine en lien avec les EPCI

MOYENS FINANCIERS 2024-2025

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le



ID : 015-200066637-20240411-2024_CC_094-DE

Soutiens financiers pour l'année 2024-2025 :

La participation financière annuelle de fonctionnement est fixée à	120 000 €*
<i>Saint-Flour Communauté : 50 %</i>	60 000 €
<i>Hautes Terres Communauté : 50 %</i>	60 000 €

** Cette participation est établie sur la base du budget prévisionnel ci-dessus. Il est précisé que cette participation de fonctionnement est hors d'application du champ de la TVA. Elle sera appelée en une fois à chaque EPCI par la SMDTEC à la fin de l'exercice budgétaire 2024.*

Le montant de la participation annuelle de fonctionnement comprend le reste à charge des services suivants :

Services	Dépenses estimées	Recettes estimées	Reste à charge prévisionnel
Domaines nordiques (Prat de Bouc et Ché)	99 132 €	26 645 €	72 487 €
Maison du Col de Prat de Bouc	41 544 €	9 150 €	32 394 €
Personnel pour ouverture de la Maison du Col sur la période estivale	15 135 €	0 €	15 135 €
		TOTAL	120 016 €

Soutiens financiers pour le solde de la construction du bâtiment d'accueil (Maison du Col de Prat de Bouc) :

La participation financière annuelle d'investissement est fixée à	2 223.02 €
<i>Saint-Flour Communauté : 50 %</i>	1 111.51 €
<i>Hautes Terres Communauté : 50 %</i>	1 111.51 €

Elle sera appelée en une fois à chaque EPCI par la SMDTEC au cours de l'exercice budgétaire 2024.
Pour rappel, le coût global de l'opération s'élève à 2 121 426.85 € TTC avec des subventions à hauteur de 1 334 873.61 € (DETR 2018 et 2019, DSIL, Région Politique Tourisme et Politique Montagne). Le montant total de participations des 2 EPCI s'élève à 441 081.02 € (soit 220 540.61 € par EPCI)

MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Pour l'exercice des missions confiées au SMDTEC, les 2 EPCI mettront à disposition les moyens humains et matériels nécessaires via des conventions de mise à disposition.

Fait à

Le

En trois exemplaires originaux.

La Présidente de Saint-Flour
Communauté,

Le Président de Hautes Terres
Communauté,

Le Président du SMDTEC,

Céline CHARRIAUD

Didier ACHALME

Xavier FOURNAL